

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 17 Juillet 2018 à 20 heures 30

Présents : Mmes Chatonnet, Forget, Berthelot, Petit, Daniel, Pavageau, Mrs. Biardeau, Léon, Touzet, Jouot, Porter, Renaud

Absent (s) : Mme Vannier (excusée avec procuration à Gilles Touzet), M. Mayaud

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 12 juin 2018
- Ecole : Activités périscolaires le mercredi / tarifs
- Projet aménagement du bourg :
 - o Cabinet d'étude retenu pour la mission maîtrise d'œuvre
 - o Cabinet d'étude retenu pour la mission levée topographique
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2018

Le compte rendu du 12 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Un élu souligne qu'il avait demandé si la résiliation de la location de la commune au 7 Rte de St Benoit était effective. Le maire lui répond que la location prend fin le 31 juillet.

2. Ecole : Activités périscolaires le mercredi / tarifs

Le Maire annonce que le Directeur de l'Inspection académique a autorisé la dérogation à 4 jours d'école pour le Rpie Lignac-Prissac à compter de la rentrée prochaine, courrier officiel arrivé ce jour en mairie.

L'adjointe en charge des affaires scolaires expose ensuite le « Plan mercredi » proposé par les services de l'Etat, « Plan » qui maintient les accueils de mineurs du mercredi sur une qualification périscolaire et non extrascolaire. De ce fait, les activités périscolaires ne relèvent pas d'une compétence transférée à la Communauté de communes ; la commune peut continuer à gérer ce service au titre de sa compétence périscolaire.

Le maire propose au Conseil municipal d'instaurer ce service en journée complète le mercredi pour les enfants du Rpie et hors Rpie dès la rentrée de septembre. L'accueil pourra se faire sur demi-journée ou journée entière. La tarification dépendra du quotient familial des usagers en référence au barème cœur préconisé par la Caf avec - 10 %. Le maire propose également l'application d'une minoration de 10% à partir du 2ème enfant d'une même famille fréquentant simultanément l'accueil du mercredi.

Le Conseil municipal approuve la mise en place de ce service, mais souhaite qu'un bilan soit réalisé en décembre avant de pérenniser cette offre du mercredi et valide les tarifs suivants :

TARIF JOURNALIER année scolaire 2018/2019			
avec encadrement sur journée entière + repas			
	Barème cœur	-10%	
QF	Jour Alsh avec repas	Montant choisi 1er enfant	Montant/enft au- delà du 1er
0 à 565 €	5,72	5,15	4,63
566 à 765 €	7,80	7,02	6,32
766 à 965 €	10,59	9,53	8,58
966 € et plus	Montant à compléter > 10,59	10,48	9,44

TARIFS demi journée année scolaire 2018/2019			
avec période ne comprenant pas le temps de repas et le repa:			
	Barème cœur	-10%	
QF	1/2 Aish sans repas	Montants choisis 1er enfant	Montant/enft au- delà du 1er
0 à 565 €	1,92	1,73	1,56
566 à 765 €	2,48	2,23	2,01
766 à 965 €	3,34	3,01	2,71
966 € et plus	Montant à compléter > 3,34	3,31	2,98

3. Projet aménagement du bourg et requalification du bourg de Prissac

Choix du maître d'œuvre pour la mission travaux d'aménagement

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été lancée au moyen d'un cahier des charges. Trois cabinets d'études ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres réunie le 27 juin 2018 a procédé à l'ouverture des plis. Elle a souhaité préalablement à sa décision qu'une analyse détaillée soit réalisée avec l'aide d'une technicienne du PNR de la Brenne. Une seconde réunion s'est tenue le 12 juillet 2018 pour retenir l'offre la mieux-disante en rapport avec le cahier des charges. Le classement des offres après analyse est le suivant :

1. Architecte Geoffroy de Castelbajac / Atelier Bivouac / DB études : moyenne de 87.25/100
 - a. Phase 1, tranche ferme : 16 378.23 € HT
 - b. Phases 2 et 3 tranches conditionnelles : 29 198.40 € HT
 - c. Total HT = **45 576.63 €**

2. Architecte Rodolphe Chemière / Neuilly : moyenne de 75.55/100
 - a. Phase 1 Tranche ferme : 11 280 € HT
 - b. Phases 2 et 3 tranches conditionnelles : **7.15% des travaux estimés.** (Montant estimé 500 000 € soit 35 750 € HT).
 - c. Total HT = **47 030 €**

3. Bureau d'études SOGEFRA : moyenne de 64.75/100
 - a. Phase 1 tranche ferme: 7 050 € HT
 - b. Phase 2 et 3; tranches conditionnelles: 36 108 € HT
 - c. Total HT = **43 158 €**

Après délibération le Conseil municipal retient l'offre du cabinet de Castelbajac.

Choix du cabinet études pour la mission d'étude topographique

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un cahier des charges pour assurer la mission étude topographique a été rédigé et qu'une consultation d'appel d'offres a été lancée auprès de bureaux d'études. Cinq cabinets d'études ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juillet 2018 afin d'étudier et retenir l'offre la mieux disante en rapport avec le cahier des charges.

Le classement des offres, après analyse est le suivant :

	Cabinet études	Adresse	Proposition € HT
1	Géomètre experts Lionel Chaigneau	4 avenue de la Liberté, La Souterrain	3 875 € HT
2	Géomètre Neuilly SAS	26 av J Patureau Francoeur, Châteauroux	7 480 € HT
3	Géomètre SARL GEOTOP97 Jean- Charles DAYOT	19 rue du Sapin Vert, Buzançais	7 900 € HT
4	Géomètre, BIAGéo	11 rue des Alouettes à Issoudun	12 300 € HT
5	Géomètre cabinet Chichery	91 rue des Etats-Unis, Châteauroux	27 851.60 € HT

Après délibération le Conseil municipal retient le géomètre Lionel Chaigneau sous réserve de la bonne prise de connaissance du cahier des charges, qui devra être paraphé par le candidat.

4. QUESTIONS DIVERSES

4-1 Un commerçant itinérant souhaite venir à Prissac, un mercredi matin sur deux, pour vendre des huitres, coquillages... Dans la mesure où cette activité ne nuit pas aux commerces prissacois, les élus sont favorables à cette proposition. La commune mettra à disposition une alimentation électrique (contre participation financière du commerçant) comme c'était déjà d'usage avec un autre commerçant ambulancier.

4-2 Le maire annonce qu'un agent technique placé en longue maladie arrive en fin de droits. Le dossier de cet agent sera examiné par le comité médical du centre de gestion de l'Indre. Dans l'attente cet agent est placé en disponibilité d'office pour invalidité.

4-3 Musée : Le maire indique qu'il a procédé au recrutement d'un contractuel saisonnier pour assurer les visites, l'entretien du musée de juillet à septembre et la réalisation d'un pré-projet d'aménagement intérieur. Les visites de groupe se feront sur rendez-vous pris préalablement à la mairie et les visites individuelles possibles de la façon suivante :

Du 12 juillet au 31 août : du jeudi au dimanche inclus, de 15h à 18h
Du 1^{er} au 30 septembre : les vendredis et samedis, de 14h à 17h

Le Conseil municipal demande au Maire de faire réaliser un panneau annonçant la réouverture du musée et les horaires.

4-4 fermeture de la maternité du Blanc : les élus souhaitent soutenir le mouvement contre la fermeture de la maternité ; ils estiment, qu'à terme, c'est toute l'offre hospitalière qui est menacée.

Le Maire propose un message de soutien sur le panneau lumineux et éventuellement la réalisation d'une banderole (il demandera un devis à l'atelier Graphistyl dont les services avaient été sollicités lors du déménagement de la mairie pendant les travaux).

4-5 Le Conseil municipal demande au maire de faire enlever le panneau indicateur de l'ancienne bibliothèque (Rue de foyer), ainsi que le panneau de la Région, sur la façade de la mairie (l'engagement d'une communication sur quelques mois étant satisfaite). Le Maire rappelle toutefois que la Région est le plus important financeur des projets de la commune, ce qui justifie la tolérance de ce panneau.

4-6 Travaux d'été à l'école : le personnel de l'école, accompagné d'une élue, a réalisé l'inventaire de fin d'année (cantine) et a listé les travaux à réaliser pendant les vacances : changer les drapeaux (loi Peillon), nettoyer la hotte de la cantine, réparer les vélos, faire livrer du gaz, vérifier le toboggan, nettoyer la cour et les gouttières...

Autres points évoqués lors du tour de table des élus :

- L'INSEE a publié l'actualisation des données démographiques de la commune (données 2015). La population a reculé de 2 %, il y a dégradation de la représentation de la tranche d'âge des 15/44 ans avec une progression des + de 60 ans. Les hommes représentent 52 % de la population, sachant qu'à partir de 60 ans, la tendance s'inverse. Sur les 230 personnes ayant un emploi, 48 % travaillent sur la commune. Après un léger pic en 2010 et 2011 avec 7 et 9 naissances, le nombre de naissances oscille depuis entre 2 et 4. La richesse de la population est de 17 061 €, contre 18 340 € pour l'Indre et 20 300 € au plan national.
- Les pierres commandées pour le carré des enfants au cimetière ne sont toujours pas livrées.
- Le dossier de la construction d'un hangar pour les associations n'avance pas. A quand la reprise du projet ?
- Le Comité de défense de la gare d'Argenton Sur Creuse prévoit une journée d'action le 22 septembre. La mobilisation de tous est requise.
- Suite aux orages récents, quelques habitations du village du Beau ont été inondées. Il devient urgent de trouver une solution pour la récupération et l'évacuation des eaux de pluie dans ce hameau.
- Le 11 août, de 14h à 17h, le Château de la Motte ouvre ses portes pour une vente caritative au profit du Téléthon : les propriétaires proposeront gâteaux et thés anglais.
- Un élu souligne la bonne organisation de deux dernières manifestations associatives : le motocross et le moules-frites.
- Un élu signale que des motos font parfois le tour de l'étang Rémy Louveau ; c'est dangereux et il faudrait empêcher toute circulation motorisée autour de l'étang. Des solutions vont être recherchées.

Le Maire lève la séance à 23h15 et annonce que la date du prochain conseil dépendra de la réception des devis manquants pour le projet du préau à l'étang. Si la commune reçoit ces devis en août, le conseil municipal se réunira en session extraordinaire pour les examiner.

Le prochain Conseil municipal ordinaire est fixé au 18 septembre.